

Introduction

1. Le concept de norme dans la traductologie contemporaine

L'étude *Descriptive Translation Studies and beyond* (1995) de Gideon Toury marque un tournant dans la conception de la norme en traductologie. En effet, dans son approche descriptive, Toury démontre que les normes peuvent revêtir un intérêt particulier, qui va au-delà de l'évaluation des traductions : celui d'aider à reconstruire le contexte historique de leurs conditions d'élaboration.

Dans l'approche de Toury, ces normes concernent le choix des textes à traduire (*translation policy, preliminary norms*), ainsi que le processus de traduction. Toury distingue les normes qui décrivent le degré d'exhaustivité de la traduction (*matricial norms*) et celles qui concernent le matériel linguistico-textuel utilisé dans les traductions (*textual-linguistic norms*). Dans ce contexte, il est particulièrement intéressant d'examiner dans quelle mesure ce matériel diffère de celui qui caractérise les textes « originaux », c'est-à-dire les textes non traduits de la culture cible. Moins évidente dans l'approche de Toury, mais d'une importance centrale pour le présent ouvrage, est la question de savoir dans quelle mesure les normes « de la culture cible » sont le résultat de certaines pratiques traductives. Dans ce contexte, ce sont surtout les traductions vers et à partir de langues en voie d'élaboration (*Ausbau*) qui montrent combien les processus de traduction peuvent influencer le développement et la construction de normes linguistiques, textuelles et discursives. Ce fait met d'ailleurs en évidence un aspect problématique de la notion de « culture cible », dans la mesure où celle-ci suggère une étanchéité des cultures qu'il convient de remettre en question dans une perspective traductologique. Malgré des positions divergentes concernant l'importance de la « target culture »¹, le concept de norme développé par Toury a fait preuve d'un grand potentiel heuristique. C'est ce que confirment non seulement les contributions de cet ouvrage, mais aussi les nombreux débats que ce concept a suscités au sein des *Translation Studies*. Ces discussions ont notamment porté sur le rapport entre les normes, les règles et les conventions², les normes et les « universaux », la différence entre les normes de

1 Voir entre autres Heller, Lavinia : *Translationswissenschaftliche Begriffsbildung und das Problem der performativen Unauffälligkeit von Translation*, Berlin 2013.

2 cf. Nord, Christiane : « Scopus, loyalty, and translational conventions », in : *Target* 3:1 (1991), pp. 91–109.

production et les normes de produits³, la question de la négociation des normes⁴ ainsi que leur acquisition.⁵ Nombre de ces travaux évoquent deux problèmes fondamentaux de la notion de norme en traductologie. Il s'agit tout d'abord du fait que les traductions présentent un haut degré de « ressemblance à un modèle »⁶, mais que, parallèlement, les traducteurs disposent toujours de différentes options parmi lesquelles ils doivent choisir. Deuxièmement, cela soulève la question de savoir quels facteurs influencent les décisions des traducteurs, et dans quelle mesure ils sont spécifiques ou non à la traduction. Étant donné que l'approche de Toury conçoit la traduction comme une pratique socioculturelle, elle permet de prendre en compte les normes non spécifiques à la traduction, par exemple les normes génériques, dans la mesure où celles-ci influencent l'action traduisante. Ainsi, son approche se prête à des études à orientation historique abordant des contextes spécifiques. À l'exception d'études ponctuelles⁷, les travaux à orientation historique qui placent la notion de norme au centre de leurs recherches restent rares.⁸ Cela semble dû en partie à des obstacles méthodologiques : les études historiques ne permettent pas la consultation de traducteurs ou d'interprètes, alors que les études contemporaines axées sur les normes y ont recours.⁹ Néanmoins, les contributions réunies dans le présent volume indiquent qu'une approche ayant recours à la notion de norme est également productive dans le cadre de recherches à orientation historique. Outre les traductions en tant que telles, les débats sur les traductions, les comptes rendus et autres appréciations critiques sur les traductions offrent à ces recherches des points de départ précieux, qui ne doivent certes pas être confondus avec les normes traductives sous-jacentes, mais qui sont utiles en tant que sondes pour des recherches plus approfondies.¹⁰

3 cf. Chesterman, Andrew : « From 'Is' to 'Ought': Laws, Norms and Strategies in Translation Studies », in : *Target* 5.1 (1993), pp. 1–20.

4 Cf. Pym, Anthony : « Okay. So How Are Translation Norms Negotiated? A Question for Gideon Toury and Theo Hermans », in : Schäffner, Christina (ed.) : *Translation and Norms*, Clevedon et al. 1999, pp. 106–112. Hu, Bei : « How Are Translation Norms Negotiated? A Case Study of Risk Management in Chinese Institutional Translation », in : *Target* 32.1 (2020), pp. 83–121.

5 Cf. Simeoni, Daniel : « The Pivotal Status of the Translator's Habitus », in : *Target* 10.1 (1998), pp. 1–39.

6 Cf. l'expression 'highly patterned' chez Toury : *Translation Studies*, 147 relevée par Simeoni : « The Pivotal Status », 22.

7 Cf. Hermans, Theo : *Metatranslation : Essays on Translation and Translation Studies*. Londres 2023.

8 Pour une exception significative, voir Idelson-Shein, Iris : *Between the Bridge and the Barricade : Jewish Translation in Early Modern Europe*, Philadelphia 2024 (surtout le troisième chapitre : « Translation as Judaization. The Norms of Jewish Translation »).

9 Cf. Inghilleri, Moira : « Habitus, Field and Discourse. Interpreting as a Socially Situated Activity », in : *Target* 15:2 (2003), pp. 243–268; Hu, Bei : « How are Translation Norms Negotiated? ».

10 Pym, « Okay, So how are Translation Norms Negotiated? » : p. 110.

2. Le discours des règles à l'âge classique

Il est évident que les normes ou les attentes normatives reconstruites dans le présent ouvrage sont très largement de nature implicite. Dans les cas étudiés ici, les attentes normatives sont généralement sous-entendues et pas explicitées. C'est précisément pour cette raison que leur reconstruction dans le cadre d'une analyse historique revêt une grande importance. Même dans les cas où certaines décisions traductives se trouvent explicitement critiquées, cette critique repose en général sur des présupposés non explicités, comme par exemple une notion plutôt vague de fidélité ou une volonté de bienséance.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas eu de discours explicite sur les normes à la période qui nous intéresse. Cependant, celui-ci ne constitue pas l'objet de ce volume, même s'il joue un rôle important – d'ailleurs difficile à saisir – en tant que toile de fond de la tâche du traducteur et des attentes du public. Ce discours forme une sorte de bruit de fond qu'il faut toujours prendre en compte, et il sera donc brièvement rappelé ici à l'aide de quelques exemples représentatifs.

Lorsqu'on parle de *translation norms*, il faut tout d'abord se rappeler qu'à l'époque moderne, la traduction était conçue, à l'instar de toute production littéraire, comme une pratique régie par des règles. Il suffit de lire l'ouvrage fréquemment cité *Les « belles infidèles » et la formation du goût classique*¹¹ de Roger Zuber pour s'en rendre compte. Il est évident que les débats étudiés par Zuber tournent essentiellement autour de la question des normes devant s'appliquer dans le domaine de la traduction (littéraire). Ce qui rend le discours sur les *belles infidèles* si intéressant dans notre contexte, c'est le fait qu'il montre de manière exemplaire la diversité des dimensions normatives qui convergent dans la pratique de la traduction. Bien sûr, les défenseurs des *belles infidèles* s'orientent vers un certain idéal stylistique de la prose littéraire et de la pureté linguistique – un idéal qu'ils contribuent aussi à façonner de manière déterminante –, mais ils s'orientent aussi et surtout vers des normes sociales et morales qui concernent tant le choix des textes que la forme concrète de leur adaptation linguistique. D'Ablancourt et ses compagnons de route se considèrent ainsi comme les serviteurs d'un modèle culturel global de la *translatio*, dont la mission est de rendre justice à l'exemplarité de l'Antiquité et à l'excellence de ses productions littéraires, historiographiques et philosophiques, tout en démontrant la capacité de la langue française à les égaler. Pour qu'un texte puisse se vanter du caractère de classique, il doit entièrement se conformer aux exigences de la bienséance et de l'urbanité. C'est la règle de base de tous ces traducteurs qui, dans le sillon de d'Ablancourt, vont promouvoir une littérature dont la finalité consiste à égaler l'élégance attribuée aux textes sources, quitte à supprimer tout ce qui ne s'y conforme pas. Du point de vue de d'Ablancourt, l'« infidélité » dans le détail est toujours au service des auteurs traduits, elle est l'expression d'une

11 Zuber, Roger : *Les « belles infidèles » et la formation du goût classique*. Postface d'Emmanuel Bury. Nouvelle édition revue et augmentée, Paris 1995.

loyauté particulière¹² : « Il faut donc prendre garde qu'on ne fasse perdre la grâce à son Auteur par trop de scrupule, et que de peur de luy manquer de foy en quelque chose, on ne luy soit infidele en tout. »¹³ Dans cette perspective, on ne traduit pas dans un intérêt historique, mais dans le but de mettre en scène sa propre langue et sa propre culture en tant qu'héritières légitimes de l'Antiquité. Celui qui met son ambition à prouver qu'Érasme ou Amiot ont commis mille erreurs de traduction n'a tout simplement pas compris combien les langues diffèrent quant à leur génie respectif. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que d'Ablancourt, dans son plaidoyer pour une stratégie naturalisante, n'admet pas les exceptions. C'est par exemple le cas lorsqu'il s'en tient, dans sa traduction de Tacite, à des termes comme « cohorte », « centurion » et « angrivariens », parce que les termes militaires et géographiques de l'Antiquité n'ont pas d'équivalents dans le présent.

En fin de compte, le débat sur les *belles infidèles* porte avant tout sur des questions liées à la fidélité à l'œuvre. Ce débat n'est pas un débat de théoriciens, mais de praticiens, et ne se déroule donc pas dans des traités, mais sous une forme non systématique, surtout dans les paratextes les plus divers. Les *belles infidèles* représentent une forme de traduction que l'on peut qualifier de rhétorique, une tradition dans laquelle l'œuvre à traduire est avant tout considérée comme une incitation à la production littéraire. Parallèlement, il existe bien sûr un discours de règles explicites, dont l'horizon de légitimité est avant tout de nature herméneutique. Celui-ci est surtout mené dans les milieux érudits, et nous allons en présenter brièvement deux exemples. Tout d'abord, *Les règles de la traduction ou moyens pour apprendre à traduire de latin en françois* (1660) de Gaspard de Tende et le *De interpretatione* (1680) de Pierre Daniel Huet. Les deux œuvres prennent, sous des formes très différentes, une position résolument opposée à la tradition des *belles infidèles*. Les *Règles de la traduction* de Gaspar de Tende, parues en 1660 sous le pseudonyme de Sieur de l'Etang, peuvent être attribuées, quant à leur auteur et leur genèse, à l'environnement de Port Royal qui a été, au XVII^e siècle, un des centres de l'activité traduisante en France, et qui a vu naître toute une série de discours sur la traduction et ses règles¹⁴.

Avec leur rationalisme affiché, avec leur *reductio ad unum* des bonnes manières de traduire, les *Règles de la traduction* se rapprochent sans le dire du discours grammatical de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port Royal parue la même année¹⁵. C'est surtout dans la deuxième partie de son ouvrage, dont le ca-

12 Guillermin, Luce : « Les belles infidèles ou l'auteur respecté », in : Ballard, Michel/D'hulst, Lieven (eds.) : *La Traduction en France à l'âge classique*. Paris 1996, pp. 23–42.

13 Perrot d'Ablancourt, Nicolas : « Préface à sa traduction de Tacite », in : Tacite : *Les Œuvres*, 2 vols. Dernière édition, Paris 1681. [EA 1640], s. p.

14 De Nardis, Luigi (ed.) : *Regole della traduzione*. Testi inediti di Port-Royal et del « Cercle » de Miramion (meta del XVII secolo). Neapel 1991, et Armogathe, Jean Robert et al. : *Teorie e pratiche della traduzione nell'ambito del movimento Port-Royaliste*. Genève 1998.

15 Mariotti, Flavia : « Gaspard de Tende e le *Règles de la traduction* », in : Armogathe et al. : *Teorie e pratiche della traduzione*. Paris 1998, p. 143–158.

ractère est essentiellement didactique, que Tende suit une telle approche, selon les parties du discours et les catégories grammaticales, illustrées à chaque fois par des exemples. Cependant, Tende se place dans un équilibre savamment maintenu entre un discours érudit rationaliste et une orientation vers les conventions du bon usage, orientation qui s'exprime surtout à travers le recours répété à Vaugelas. Dans la pratique, chaque décision de traduction doit donc s'orienter vers l'idéal de « justesse », les règles formulées par Tende ayant ainsi plutôt le caractère de recommandations. Jetons un coup d'œil rapide sur ces neuf règles. Les trois premières règles sont une exhortation à la fidélité dans un sens triple : obligation de respecter le sens du texte, fidélité à la lettre là où c'est important et fidélité au niveau stylistique. La quatrième règle concerne la convenance et cela à deux niveaux : concordance du style et du statut social d'une part, et concordance de l'usage d'autre part.

La cinquième règle reformule l'ancien principe des équivalences : « rendre beauté pour beauté, & figure pour figure¹⁶ ». Les trois règles suivantes tournent autour du principe de la « netteté » : concision et évitement de périphrases compliquées, le cas échéant division de phrases très longues ou liaison inverse de phrases très courtes. La liste se termine par la recommandation de ne pas seulement rechercher la pureté du style et la restitution des ornements rhétoriques dans la traduction, mais aussi de rendre perceptibles les beautés cachées du texte source. On sent que Tende adopte une sorte de position médiane entre un discours d'érudit lié au texte source et une révérence aux standards linguistiques de cette culture courtoise que Vaugelas a largement marquée de son empreinte.

Alors que Tende formule des règles relatives à la forme traditionnelle du « vulgarizzamento », c'est-à-dire la traduction verticale du latin vers la langue vernaculaire, le traité sans doute le plus important du xvii^e siècle sur la traduction s'inscrit ouvertement dans la tradition humaniste, tant en ce qui concerne ses repères théoriques de Cicéron à Leonardo Bruni, que dans la pratique de la traduction, horizontale du grec vers le latin. Bien que le traité de Huet soit sans doute la réflexion la plus ambitieuse sur la traduction au xvii^e siècle, c'est justement à cause de cet ancrage dans la tradition humaniste que sa pertinence pour les problèmes traités dans ce volume risque d'être limitée. Voici néanmoins quelques remarques à ce sujet. L'œuvre, qui est publiée pour la première fois en 1661, se présente sous forme d'un dialogue entre le philologue et traducteur Isaac Casaubon, porte-parole de Huet, Fronton du Duc et Jacques-Auguste de Thou, se déroulant dans la Bibliothèque royale de Paris. Elle se compose de deux volumes : *De optimo genere interpretandi*, où les principes d'une bonne traduction sont exposés, et *De claris interpretibus*, où l'auteur procède à une évaluation critique de toute une série de traducteurs ayant traduit du grec au latin. On se contentera ici d'un bref coup d'œil sur le premier volume.¹⁷ Le traité doit être placé dans le contexte des débats

16 Tende, Gaspar de : *Les règles de la traduction*, Paris 1660, Préface, s. p.

17 Pierre-Daniel Huet : *De optimo genere interpretandi*, in : Huet, *De interpretatione libri duo*, Paris 1683, pp. 1–108.

concernant les *belles infidèles*. Pour Huet, un traducteur ne doit pas faire preuve de sa « *facultas dicendi*¹⁸ », mais doit reproduire l'auteur traduit avec la fidélité d'un portrait (« *tamquam in speculo et imagine*¹⁹ »). Entre l'élégance de son style (« *ornate scribere*²⁰ ») et la fidélité de sa traduction (« *accurate interpretari*²¹ »), il doit opter pour cette dernière. La défense de la fidélité comme principale règle d'une bonne traduction s'articule en une série de « lois » de la traduction (« *interpretandi leges*²² »). Tout d'abord, le traducteur doit éviter la *philautia*, c'est-à-dire l'amour-propre, qui implique une certaine suffisance et une volonté de juger, voire de modifier l'auteur traduit. Il ne devrait donc pas ajouter ou supprimer quoi que ce soit du texte source. Cela signifie, d'un point de vue pratique, toujours traduire mot pour mot, ou du moins s'y essayer (« *verbum verbo, si fieri possit*²³ »). Et Casaubon/Huet donne par la suite de nombreuses indications sur la manière d'appliquer cette règle générale en fonction des différents types de textes : Écritures saintes, traités théologiques, écrits des *grammatici* et *technici*, des historiens, des orateurs et les poètes.

Il est intéressant de constater que cette réflexion sur la traduction des différents types de textes mène Huet à établir une sorte d'échelle de la littéralité, qui s'étend des Écritures à la poésie en passant par l'histoire. À ce titre, une traduction en vers, en raison des libertés qu'elle requiert, quitte déjà pour lui le champ de la traduction.

L'objectif est d'établir les règles d'une bonne traduction et d'esquisser, dans le deuxième volume, l'image idéale d'un bon traducteur (« *optimi [...] interpretis exemplar* »)²⁴. Les caractéristiques essentielles d'un bon traducteur selon Huet sont donc « le scrupule (*religio*) dans l'exposé de la pensée, la fidélité (*fides*) dans la reproduction des mots, et le plus grand soin (*summa sollicitudo*) dans l'expression de la couleur de l'auteur. »²⁵ *De optimo genere interpretandi* se conclut par une récapitulation des règles de l'*ars interpretandi* exposées par Casaubon/Huet au cours du dialogue. Un traducteur doit tout d'abord avoir longuement pratiqué l'écriture dans sa propre langue. Il doit également avoir acquis une maîtrise approfondie de la langue source. Il doit bien connaître l'auteur à traduire et tous les sujets qu'il aborde. Il doit également savoir gérer son talent personnel (« *ingenium* »²⁶), en

18 Huet, *De optimo genere interpretandi*, p. 5.

19 Huet, *De optimo genere interpretandi*, p. 5.

20 Huet, *De optimo genere interpretandi*, p. 5.

21 Huet, *De optimo genere interpretandi*, p. 5.

22 Huet, *De optimo genere interpretandi*, p. 32.

23 Huet, *De optimo genere interpretandi*, p. 22.

24 Huet, *De optimo genere interpretandi*, p. 36.

25 « *Omnino tria sunt, quæ ad veram interpretationis laudem necessariò requiruntur ; religio in exponendis sententiis ; fides in referendis verbis ; summa in exhibendo colore sollicitudo* » (Huet : *De optimo genere interpretandi*, 1683, p. 99). On cite la traduction française du passage fournie par Emmanuel Bury dans son article : « Bien écrire ou bien traduire, Pierre-Daniel Huet théoricien de la traduction », in : *Littératures classiques* (1990) 13, pp. 251–260, ici p. 257.

26 Huet, *De optimo genere interpretandi*, p. 105.

apprenant à le mettre au service d'un autre écrivain : ce traducteur idéal devrait donc apprendre à s'effacer (« ipse interpres nusquam appareat »²⁷), en laissant la scène à l'auteur.

On trouve également au XVIII^e siècle des ouvrages qui formulent explicitement les règles d'une bonne traduction. On pense par exemple au *Cours de belles-lettres* de Charles Batteux, en particulier au paragraphe sur *Les principes de la traduction*²⁸ qui furent cités notamment dans l'entrée *Traduction/Version* de l'*Encyclopédie* signée par Nicolas Beauzée en 1765.²⁹ Il s'agit d'un petit traité concernant la traduction littéraire du latin au français, à travers une analyse contrastive de la syntaxe latine et française, et plus précisément de la question, à l'époque très débattue, de l'« ordre naturel » de la phrase et de sa relation avec les « génies » des deux langues.³⁰ C'est le paragraphe conclusif de l'analyse, intitulé *Les règles de l'art de traduire*, qui nous intéresse particulièrement. Batteux y établit un « premier principe de la traduction », à savoir : « de laisser les tours tels qu'ils sont dans l'auteur, quand les deux langues s'y prêtent également.³¹ » De ce principe, il tire ensuite douze « règles particulières de l'art de traduire »³². Les traducteurs devaient conserver le plus possible la structure de l'original, à savoir l'« ordre des choses » (1), l'« ordre des idées » (2), l'ordre syntactique et grammatical (3–6), ainsi que les « pensées brillantes » (7), les « figures de pensées » (8), jusqu'aux « proverbes » (9). Toute « paraphrase » est à éviter (10). Cependant, il faut « entièrement abandonner la manière du texte qu'on traduit » si cela est stylistiquement nécessaire (pour le « sens », la « clarté », ou la « vivacité ou l'harmonie ») (11), car « les idées peuvent, sans cesser d'être les mêmes, se présenter sous différentes formes » (12).³³ Ces douze règles

27 Huet, *De optimo genere interpretandi*, p. 106.

28 On cite de la deuxième édition. Charles Batteux : *Cours de belles-lettres, ou principes de la littérature*. Nouvelle Edition. Tome IV. Paris 1753, pp. 292–372.

29 Beauzée, Nicolas : « Traduction/Version », in : *Encyclopédie*, vol. XVI (1765), p. 510–512. <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedia/article/v16-1549-0/?query=traduction>

30 Batteux a joué « un rôle de premier plan dans le débat sur l'ordre des mots en latin et en français » (D'hulst, Lieven : « Batteux (1748) », in : *Cent ans de théorie française de la traduction*. Villeneuve d'Ascq 1990 <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.82288>). Gipper, Andreas : « L'ordre naturel, la traduction et la découverte du génie de la langue », in : Tran-Gervat, Yen-Mai (ed.) : *Traduire en Français à l'âge classique*. Paris 2013, pp. 15–27.

31 Batteux, *Cours*, p. 350.

32 Batteux, *Cours*, p. 350.

33 « I. Qu'on ne doit point toucher à l'ordre des choses, soit faits, soit raisonnemens [...]. II. Qu'on doit conserver aussi l'ordre des idées, ou du moins des membres [...]. III. Qu'on doit conserver les périodes, quelque longues qu'elles soient [...]. IV. [...] Qu'on doit conserver toutes les conjonctions [...]. V. Que tous les adverbes doivent être placés à côté du verbe, avant ou après, selon que l'harmonie le permet, ou l'énergie [...]. VI. Que les phrases symétriques seront rendues avec leur symétrie, ou en équivalent [...]. VII. Que les pensées brillantes [...] doivent avoir à-peu-près la même étendue dans les mots [...]. VIII. Qu'il faut conserver les figures de pensées, parce que les pensées sont les mêmes dans tous les esprits. IX. Que les proverbes [...] doivent être rendus par d'autres proverbes, ou par des phrases si naturelles qu'elles méritent de le devenir [...]. X. Que toute paraphrase est vicieuse [...]. XI. [...] qu'il faut entièrement abandonner la manière du texte qu'on traduit, quand le sens l'exige, pour la clarté, ou le sentiment pour la vi-

étant des « principes, communs à tous les genres d'ouvrages qu'on traduit »³⁴, Batteux conclut avec des réflexions concernant des genres particuliers, notamment dans l'« Histoire, l'Oraison, la Poésie ».³⁵ Nous avons vu que l'idée d'une différenciation selon les genres littéraires se trouve déjà chez Huet, mais en raison de son intérêt central pour les textes sacrés et les écrits théologiques, la configuration des genres du discours est chez lui tout autre que chez Batteux.

Il serait sans doute tentant d'esquisser une histoire du discours sur les règles de la traduction en France du XVII^e au XVIII^e siècle, allant des traités de Tende et Huet jusqu'à Batteux, et en examinant en détail les continuités et les discontinuités. Il serait également tentant d'élargir le champ d'étude à d'autres pays européens, mais cela constituerait le sujet d'une autre recherche. Il convient tout de même de signaler qu'il ne semble pas exister d'autres discours de la règle comparables et surtout, aussi élaborés dans le domaine hispanophone.

Si un discours explicite sur les règles d'une bonne traduction était donc bien présent, il convient toutefois de souligner que ce discours, bien que varié et concernant différents genres, ne concernait pas ou très peu les traductions du genre de textes faisant l'objet de notre volume. Dans l'entrée « Traduction » de l'*Encyclopédie* rédigée par Beauzée, les exemples commentés proviennent principalement de la rhétorique latine. Si Beauzée cite un passage des *Principes de la traduction* de Batteux, c'est l'œuvre de Cicéron *De optimo genere oratorum* qui représente pour lui « l'abrégé le plus précis, mais le plus lumineux & le plus vrai, des règles qu'il convient de suivre dans la traduction ».³⁶ Si la traduction spécialisée n'a donc guère joué de rôle dans les discours traductologiques de l'époque, cela tient peut-être aussi à cette théorie de la représentation qui, à la suite de la *Grammaire* et de la *Logique* de Port-Royal, a dominé pendant longtemps les conceptions de l'époque sur le rapport des mots aux choses. Tout porte donc à croire que la traduction de textes spécialisés – portant essentiellement sur des idées – a été considérée comme relativement peu problématique et qu'il n'était donc pas nécessaire d'en faire l'objet d'un discours régulateur.

Un indice allant dans ce sens se trouve dans l'article sur la *Traduction* écrit par Jean-François Marmontel dans le tome IV des *Suppléments* (1777) de l'*Encyclopédie*. Marmontel y établit une différence entre la traduction de textes, dans lesquels les aspects stylistiques sont secondaires, et celle des œuvres dans lesquelles le style est essentiel. Dans le premier cas, la traduction ne pose pas, à ses yeux, trop de problèmes : « les ouvrages qui ne sont que pensés sont aisés à traduire dans toutes les

vacité, ou l'harmonie pour l'agrément [...]. XII. Les idées peuvent, sans cesser d'être les mêmes, se présenter sous différentes formes, & se composer, ou se décomposer dans les mots dont on se sert pour les exprimer » (Batteux, *Cours*, pp. 352–359).]

34 Batteux, *Cours*, p. 363.

35 Batteux, *Cours*, p. 363.

36 Beauzée, « Traduction/Version ».

langues.³⁷ » Il est assez intéressant de noter que c'est précisément une traduction philosophique que Marmontel mentionne comme preuve de cette affirmation. La traduction française de l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke par Pierre Coste (1700) est bonne à ses yeux *malgré* la « médiocrité » du traducteur : « Un homme médiocre a traduit l'Essai sur l'entendement humain, et l'a traduit assez bien pour nous, et au gré de Locke lui-même.³⁸ »

S'il existe donc à l'âge classique tout un discours cherchant à établir des règles de la traduction, force est de constater que le genre de textes spécialisés qui nous intéresse dans le présent volume en est largement absent³⁹. Cela n'exclut pas, bien sûr, que le discours sur les règles que nous avons esquissé soit tout de même présent de manière sous-jacente dans l'esprit des acteurs (traducteurs, lecteurs, critiques), mais il n'en demeure pas moins qu'une reconstruction des représentations normatives qui régissent le champ de la traduction spécialisée au début de l'époque moderne doit, et c'est ce à quoi se consacrent les contributions du présent volume, chercher ces traces indirectes que l'on peut extraire des traductions elles-mêmes ou de leurs appareils paratextuels.

3. Les contributions réunies dans ce volume

L'un des objectifs de ce volume est de mettre en évidence la complexité des dimensions normatives du champ de la traduction. Il nous semble évident que la notion de norme dans le domaine de la traduction englobe en réalité des aspects sociaux, esthétiques, stylistiques, linguistiques, juridiques, éthiques et religieux.

C'est précisément cette diversité qu'analyse MARTINA SCHRADER-KNIFFKI dans sa contribution *Pluralidad de normas, cosmovisiones y translación en Nueva España. Análisis léxico-semánticos de tradiciones discursivas notariales*. Elle se penche tout particulièrement sur la relation entre traduction et norme dans le contexte de la jurisprudence indigène et des actes judiciaires issus de la Nouvelle-Espagne. À partir d'un corpus de textes notariés, un sous-corpus a été constitué, composé des formules initiatrices de texte indiquant la date. Celles-ci sont définies comme des expressions de traditions discursives et montrent un usage alterné d'expressions formulées en zapotèque et en espagnol avec une fonction de référence temporelle. Pour une analyse lexico-sémantique approfondie, outre les normes juridiques et calendaires explicites de l'administration coloniale et de

37 Marmontel : « Traduction », in : *Supplément à l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Amsterdam 1777, t. IV, pp. 952–954. On cite de l'anthologie de d'Hulst : *Cent ans de théorie française de la traduction*, Villeneuve d'Ascq 1990. <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.82303>.

38 Marmontel, « Traduction ».

39 Huet estimait également que la traduction des *grammatici* et *technici* ne présentait pas de gros problèmes, ne s'agissant après tout que d'une traduction « pura [...] & simplex » (Huet, *De optimo genere interpretandi*, p. 29).

l'Église, les normes ancrées dans les livres de divination zapotèques sont également prises en compte en tant que composantes de l'ensemble complexe de normes.

Les analyses des variations lexicales dans les formules de routine révèlent des références à deux systèmes calendaires et à des systèmes de normes différents, et sont donc l'expression de l'existence de systèmes de normes concurrentes résultant du contact entre la culture européenne et la culture indigène. La traduction des formules en espagnol montre que le traducteur tente d'aplanir ces conflits et d'adapter les textes à la norme coloniale. Les normes de la traduction font alors partie de ce jeu de normes et y participent.

Dans *La traducción como catalizador e impulsor para el establecimiento y cambio de normas textuales : El caso de las fórmulas religiosas en testamentos indígenas entre el zapoteco y el castellano (Nueva España, siglos xvii–xviii)*, MALTE KNEIFEL se consacre également à une problématique de traduction dans le contexte de la Nouvelle-Espagne coloniale. L'auteur s'intéresse aux normes textuelles et traductives dans les traductions de testaments rédigés dans le vice-royaume de la Nouvelle-Espagne au début de l'époque moderne (xvii^e siècle). Les textes ont été rédigés dans la langue indigène zapotèque et traduits en espagnol dans le cadre de procès civils. L'objectif de l'analyse est de réunir des informations sur le lien entre la traduction et l'établissement, la consolidation et la modification des normes textuelles, en reconstruisant les processus de traduction. En se focalisant sur les normes textuelles, Kneifel place le concept de traditions discursives au centre de ses réflexions et le rattache à l'approche traductologique des *Descriptive Translation Studies* de Gideon Toury. En Nouvelle-Espagne, la rédaction des testaments était régie par des modèles de textes juridico-notariaux qui servaient de fil conducteur à la structure des textes sources rédigés en zapotèque. Les analyses montrent des variations au sein de cette structure, qui peuvent être interprétées comme des « écarts » partiels par rapport au modèle normatif et, d'un point de vue diachronique, comme un changement de normes. Bien que le principe de « traduction fidèle » pour la traduction de textes en espagnol ait eu un caractère juridiquement contraignant, il n'existait pas de définition juridique de la fidélité du traducteur. Cela signifie que les décisions du traducteur étaient déterminantes et pouvaient être interprétées comme créant des normes qui se renforçaient les unes les autres. Pour le démontrer, Kneifel s'appuie sur des analyses détaillées de testaments. Cela permet, entre autres, de concrétiser le rapport entre traduction et norme à partir de l'utilisation de formules linguistiques religieuses dans les testaments. Comme l'auteur le souligne, celles-ci ont été importées dans le contexte juridico-notarial à partir de traductions réalisées dans le contexte de l'évangélisation. L'utilisation de formules dans les testaments rédigés en langue indigène zapotèque est également déterminée par les pratiques juridico-notariales des communautés indigènes de la Nouvelle Espagne, et conduit aussi à l'émergence de nouvelles normes au niveau de la structure textuelle.

Alors que les deux premières contributions de notre volume traitent principalement de l'interaction entre les normes linguistiques, juridiques et religieuses dans un contexte colonial, l'article de YEN MAI TRAN-GERVAT, intitulé *L'Examen de ingenios de Juan Huarte (1575) et ses deux premières traductions françaises : le cas de la réflexion sur le rire*, porte sur les normes de traduction motivées par des considérations sociales et esthétiques dans le contexte français du XVI^e et XVII^e siècle. L'auteur y examine les deux traductions d'un traité célèbre à son époque, écrit par Juan Huarte en 1575, intitulé *Examen de ingenios para las ciencias*, qui se situe à l'intersection de la psychologie et de la physiologie. Ce traité, notamment en raison de sa théorie du rire, a joué un rôle non négligeable dans les recherches sur Cervantès. La première traduction est l'œuvre d'un des traducteurs les plus prolifiques du XVI^e siècle, Gabriel Chappuys, qui a traduit, outre Huarte, toute une série d'auteurs de la Renaissance italienne et espagnole. La seconde traduction, quant à elle, est de Vion d'Alibray, un poète et traducteur issu des milieux qui gravitent autour de la première Académie française. L'exemple des deux traductions de Huarte présente un cas particulièrement intéressant, vu que ces deux traductions se situent respectivement avant et après l'émergence de la langue française standard au début du XVII^e siècle. Nous avons ici deux traductions, dont la première, datant de 1580, incarne ce qu'on peut appeler une sensibilité baroque, tandis que la seconde, de 1645, respire un esprit profondément classique. Cet esprit classique se manifeste avant tout à travers deux aspects qui apparaissent dans les traductions elles-mêmes, et qui sont exprimés tout aussi clairement dans l'avertissement de Vion d'Alibray. Le premier réside dans la norme de clarté, qui caractérise la pensée linguistique de la France classique, de Boileau à Rivarol. Le second aspect concerne l'esprit d'honnêteté, tel qu'il a été codifié entre autres par Nicolas Faret, l'un des proches de Vion, et qui a profondément marqué la sociabilité de cour et la culture des salons. Cela inclut, par ailleurs, une nette aversion envers la culture humaniste érudite. Celle-ci se traduit chez Vion d'Alibray par le rejet de toute forme d'érudition ostentatoire et se manifeste dans sa traduction par l'élimination de toute citation latine et des références bibliographiques. Bien que Vion reconnaisse explicitement que les textes à caractère philosophique sont moins soumis aux standards de l'élégance linguistique que les œuvres littéraires, le texte de Huarte – quoique correspondant à la première catégorie – est adapté aux habitudes de lecture et de réception d'un public non érudit, courtois et urbain. Le fait que Chappuys, avec sa traduction du *Livre du Courtisan* de Castiglione, ait largement contribué à l'importation de la culture courtoise italienne et ainsi à la formation de l'idéal de l'honnêteté, constitue une sorte d'ironie historique, puisqu'elle met en lumière l'interdépendance étroite mais pas nécessairement synchrone des normes sociales et esthétiques.

La problématique de l'adaptation d'une traduction en fonction des attentes d'un certain public de lecteurs est également au cœur de l'étude de SARAH DIANE BOURDELY. Dans *Lire Warburton en France*, elle se consacre aux deux traductions fran-

çaises de la *Divine Legation* de William Warburton (1698–1779), ouvrage qui s'insère dans la grande polémique antidéiste du XVIII^e siècle en présentant une théorie largement débattue sur l'origine et la fonction des hiéroglyphes égyptiens. D'un point de vue de l'histoire des normes, on remarque tout d'abord que les deux traducteurs ne peuvent manifestement pas s'empêcher de réagir à deux critiques particulièrement répandues à l'encontre de l'œuvre warburtonienne. Le premier reproche fait à Warburton dans la presse française est celui d'un style polémique inapproprié, et le deuxième celui d'un argumentaire labyrinthique extrêmement ardu à suivre. Cela entraîne des conséquences considérables pour la réception de l'ouvrage. Avec leurs traductions respectives, les deux traducteurs, Silhouette et des Malpeines, atténuent la polémique et détachent certaines parties de l'œuvre de sa structure initiale complexe. Ils établissent ainsi une coupure thématique entre, d'une part, la polémique antidéiste et, d'autre part, une sorte d'étude sémiologique de la langue et de l'écriture des anciens Égyptiens, coupure qui continue à se faire sentir dans la perception historique de Warburton jusqu'à nos jours. Chacun à leur manière, les deux traducteurs s'efforcent de donner aux arguments warburtoniens une efficacité particulière (par le biais de nouvelles subdivisions, d'ajouts de résumés, de notes de traduction, etc.), au point que la réception contemporaine les considère, malgré leurs interventions dans le texte, comme les porte-parole directs de Warburton en France. Mais il est évident qu'ils tachent de se conformer aux normes et aux standards généraux de la prose scientifique contemporaine, auxquels ils adaptent le texte source. Ce faisant, ils ne procèdent pas en tant que médiateurs neutres, mais en tant que défenseurs résolus d'une position théologique, voire d'une théorie scientifique précise.

Dans son article « *Ce sont-là les défauts que le Traducteur auroit dû corriger* ». *La traduction française de L'Orinoco ilustrado de Gumilla et les « normes » des traductions françaises des récits de voyage* (1748–1768), DIEGO STEFANELLI se consacre à la traduction de l'ouvrage du missionnaire jésuite José Gumilla sur l'Orénoque, dont la première édition parut à Madrid en 1741 et la seconde en 1745. L'ouvrage s'insère dans le contexte d'un intérêt scientifique croissant pour les récits de voyage en tant que source de connaissances spécialisées. Outre les objectifs religieux qui faisaient nécessairement partie d'un récit de voyage rédigé par un jésuite, ce savoir spécialisé était centré sur la population indigène ainsi que sur des aspects de l'histoire naturelle et des questions de cartographie. La traduction en français a été effectuée en 1758 à Avignon par Marc-Antoine Eidous, traducteur extrêmement prolixe mais fréquemment critiqué pour son peu d'exactitude. Stefanelli aborde l'enchevêtrement du texte dans un tissu d'attentes et de présupposés les plus divers essentiellement en partant de la personnalité du traducteur et en examinant ses motifs et ses prises de positions à l'intérieur d'un débat scientifique. Mais la stratégie du traducteur peut également se deviner en comparant sa traduction avec le texte source. Cette comparaison montre que le traducteur a procédé à toute une sé-